Acte du Conseil d'Administration
relatif au fonctionnement et aux affaires financières de l'établissement

LYCEE PROFESSIONNEL SAINT-LAURENT 3-Raymond TARCY
4001 AVENUE GASTON MONNERVILLE
BP. 142
97393 SAINT-LAURENT DU MARONI CEDEX
TEL: 05.94.27.97.96 FAX : 05.94.27.87.35
9730425Z@ac-guyane.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN SA SÉANCE DU 3 JUILLET 2015

Le conseil d'administration de l'établissement, sur convocation de son président, adressée 10 jours auparavant s'est réuni le 2 juillet 2015 à 9h en salle de réunion.

11 membres sur les 28 désignés étaient présents à l'ouverture de la séance, le quorum n'ayant pas été atteint , le Conseil se réuni à nouveau, ce jour, 3 juillet 2015 à 9h, comme stipulé dans la convocation initiale, vu l'urgence, sans quorum.

DELIBERATION N° 12/2015

OBJET: PROPOSITION DE FIXATION DE LA PARTICIPATION DES USAGERS DU S.R.H. AUX CHARGES COMMUNES POUR 2016

Vus ,
. le code de l'éducation , notamment les articles L421-13, R421-20, R421-77
. le code des juridictions financières, notamment les articles L232-4, R232-3
. le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion à la gestion budgétaire et comptable publique
. la loi du 13 août 2014 relative aux libertés et responsabilités locales
. le Décret n°2006-753 du 29 juin 2006

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Sur rapport du chef d'établissement,

Article unique:

Il est proposé à la Région Guyane, compétente en matière de restauration et d'hébergement, dans les Lycées de Guyane, de fixer la participation des usagers du S.R.H. aux charges communes pour 2016 à **14,21% des recettes de ce Service**.

Cette participation recouvre l'ensemble des dépenses du S.R.H. autres que le crédit nourriture et le reversement du FRPI à la Collectivité Territoriale.(voir tableau budgétaire prévisionnel en annexe)

Nombre de membres	Suffrages exprimés	Abstentions et suffrages non exprimés
composant le C. A. : 28	pour l'adoption : 6	abstentions : 0
présents en début de séance: 6	contre l'adoption : 0	blancs : 0
présents au moment du vote: 6		nuls : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration, affichée et transmise aux autorités compétentes.

Signature du président du Conseil d'Administration Lycée Professionnel Raymond Tarcy - Le Proviseur - Saint Laurent du Maroni **Alain N'GUYEN VAN DANH**	Transmis le 07/07/2015 **RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LA GUYANE** **(Division des élèves et des établissements)** Accusé réception le :	**PREFECTURE DE REGION** le contrôle de légalité est effectué, pour le compte de Monsieur le Préfet de la région Guyane, par Monsieur le Recteur de l'Académie de Guyane	Transmis le 07/07/2015 COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT: **CONSEIL REGIONAL DE GUYANE** **Service de contrôle des actes des EPLE** Accusé de réception le

ANNEXE A L'ACTE 12/2015

tableau budgétaire prévisionnel S.R.H. 2016

LYCEEN(NE)S			
TARIF	montant/U	NOMBRE	TOTAL
repas à la carte par 4 minimum	3,60 €	7958	28 648,80 €
			28 648,80 €

COMMENSAUX			
TARIF	montant/U	NOMBRE	TOTAL
CUI-CAE	3,60 €	10	36,00 €
AED, AVS	4,20 €	263	1 104,60 €
autres commensaux et extérieurs payants	5,00 €	404	2 020,00 €
			3 160,60 €

		Nbre Repas	**PREVISION RECETTES**
	totaux annuels	8635	**31 809,40 €**

PREVISION BUDGET DEPENSES

DOMAINES		ACTVITES	MONTANT	
REPAS	achat repas	OREPAS	20 131,90 €	
REVERS	revers.à collectivité	REVERS	7 157,12 €	
		(sous total 1)	**27 289,02 €**	
		(participation aux charges communes)	**4 520,39 €**	**14,21%**

ENTRET	Entretien du matériel	0ENTREMAT	1 736,38 €	5,46%
	produits nettoyage	0PRODNET	1 249,41 €	3,93%
PTMAT	petit matériel	0PTMAT	534,59 €	1,68%
CONTRI	Contrib.entre services	0CINT	1 000,00 €	3,14%
(sous total 2)			4 520,39 €	

TOTAL PREVISIONS DE DEPENSES **31 809,40 €**